

Communiqué de presse

Lucerne, le 14 octobre 2014

Faux pas, poussières, copeaux: les causes d'accidents en Suisse

Chaque année en Suisse, un travailleur à plein temps sur quinze, en moyenne, subit un accident. L'une des causes les plus fréquentes: les personnes accidentées sont touchées par des objets. Le nouveau rapport quinquennal des assureurs-accidents offre un aperçu complet du déroulement des accidents en Suisse.

Plus d'une victime d'accident sur quatre est atteinte par un objet pendant le travail, par exemple lorsqu'un collègue la heurte par négligence avec un outil ou laisse tomber quelque chose. «Pour presque la moitié de ces accidents, un corps étranger est impliqué, que ce soit lors d'une opération de rabotage, de perçage, de ponçage ou de sciage», nous confie la statisticienne Rahel Rüetschli. Les principales conséquences sont des lésions oculaires, comme le montre le rapport quinquennal de la statistique des accidents 2008–2012 établi par le service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) à Lucerne. Sous la période considérée, 254 000 personnes, en moyenne annuelle, ont subi un accident à leur place de travail en Suisse; parmi elles, 67 000 (26 %) ont été atteintes par un objet, ce qui constitue le processus d'accident le plus fréquent.

De nombreux accidents avec des couteaux

Les glissades et faux pas constituent également près d'un accident sur quatre et touchent 65 000 personnes. 24 % de ce genre d'accidents se produisent sans implication d'objet, 20 % dans des escaliers et 10 % lors du port d'une charge. Dans 8 % des cas, les conditions atmosphériques jouent un rôle déterminant. La Suva a lancé sa propre campagne pour traiter ce thème prioritaire. Vous trouverez de plus amples informations sur www.suva.ch/trebucher.

«Se piquer, se couper» est le troisième processus d'accident le plus fréquent; les victimes se blessent à la main ou au bras, la moitié d'entre elles avec un couteau.

Des faux pas aux conséquences graves

Outre les grandes souffrances qu'ils provoquent, les 4 % d'accidents professionnels considérés comme graves représentent deux tiers des prestations d'assurance de près de 1,4 milliard de francs versées tous les ans. Les glissades et faux-pas représentent, avec 46 % des cas, la principale cause des accidents graves. «En plus des décès, le rapport quinquennal évalue comme cas grave un accident qui a occasionné le versement de plus de 90 indemnités journalières ou celui d'une rente, un an après

l'année d'enregistrement», explique Rahel Rüetschli. Il est question en deuxième lieu de chutes principalement à partir d'échelles et d'échafaudages alors que la personne porte de lourdes charges. Les chutes de hauteur sont d'autant plus fréquentes que les travailleurs chargent et déchargent des camions avec des plates-formes de levage.

Loisirs: plus d'accidents durant le sport

Les accidents durant les loisirs concernent en premier lieu les sportifs: 35 % se produisent durant le sport et les jeux, 27 % à la maison ou dans le jardin et 21 % lors de sorties, randonnées, voyages ou pendant le repos. Cette répartition est demeurée proportionnellement stable au fil des ans. En revanche, le chiffre absolu des accidents durant les loisirs n'a cessé d'augmenter entre 2008 et 2012, passant de 473 000 à 496 000. «Alors que les hommes de presque toutes les catégories d'âge ont des accidents principalement durant le sport, les femmes se blessent lors d'activités à la maison et au jardin.

Chiffres par régions et par branches

Dans le cadre de sa série consacrée aux accidents en chiffres, la Suva a procédé pour les valeurs susmentionnées à une évaluation séparée en fonction des régions de Suisse: [Chiffres régionaux pour le rapport quinquennal 2008–2012](#). Sur demande, les chiffres sont également disponibles pour les différentes branches. Ils sont déjà disponibles pour les branches présentant le plus de travailleurs et le plus grand nombre d'accidents: [Chiffres par branches pour le rapport quinquennal 2008–2012](#)

Statistique des accidents LAA 2008–2012

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), implanté à la Suva, établit tous les cinq ans un rapport détaillé sur la statistique des accidents. Le rapport quinquennal se fonde sur les résultats de tous les assureurs LAA, au nombre d'environ 29 actuellement, qui assurent à titre obligatoire les travailleurs et les demandeurs d'emploi enregistrés contre les accidents professionnels et durant les loisirs. Neuf chapitres exposent les principaux aspects de la statistique des accidents et l'évolution des valeurs centrales. Les tableaux en annexe fournissent un aperçu complet des principales statistiques.

Commandes

Le rapport quinquennal LAA 2008–2012 peut être commandé pour 50 francs sur www.unfallstatistik.ch ou www.suva.ch/waswo-f (réf.: 1946/19.d).

L'édition française paraîtra en novembre 2014.

Informations aux médias

Jean-Luc Alt, communication d'entreprise, Suva

Tél. 026 350 37 81, jeanluc.alt@suva.ch

Informations complémentaires: www.suva.ch

S'abonner à la Newsletter Suva: www.suva.ch/newsletter-f